

Service Sports et Vie Associative

Nos Réf : MB/CS

Objet : Demande de subvention 2023

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Afin de consolider la procédure traditionnelle du dépôt de votre demande de subvention auprès de la commune, et permettre une meilleure fluidité de la période de septembre, le Service Sports et Vie Associative vous mettra à disposition le dossier de demande pour l'année 2023 en ligne à partir du 30 Juillet 2022 (sur le site internet de la commune www.boucbelair.fr, rubrique « Mieux vivre à Bouc Bel Air », onglet « Aide aux associations »).

Les dirigeants en faisant la demande pourront également retirer ce dossier directement auprès du service sous format papier.

Ce formulaire unique est issu directement de l'administration et permet d'homogénéiser les demandes.

Il vous sera demandé de déposer votre dossier complet et imprimé (pas d'envoi par mail) au plus tard le **28 Octobre 2022** au service Sports et Vie Associative.

A toutes fins utiles, nous vous rappelons que le **dernier Procès-Verbal de votre Assemblée Générale** validant notamment vos comptes associatifs devra être transmis à cette occasion.

Aucun dossier ne sera accepté au-delà du 28 Octobre 2022.

Le Service des Sports et de la Vie Associative reste à votre disposition pour toutes questions et accompagnement.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués.

Marion BROCHE

Directrice

Service Sports et Vie Associative

